

Aménagement du laboratoire

Dans un laboratoire L1, le matériel biologique manipulé n'est pas pathogène. Il s'agit par conséquent d'un laboratoire standard, séparé des autres locaux par au moins une porte, et ayant les caractéristiques suivantes :

- un espace convenable pour chaque manipulateur,
- des surfaces lisses (murs, sols, paillasse), imperméables, faciles à nettoyer et résistantes aux agents de nettoyage et de désinfection,
- une absence d'endroit difficilement accessible au nettoyage (exemple : plinthes),
- un évier ou lavabo pour permettre le lavage des mains,
- un vestiaire.

Un autoclave peut être placé dans le même bâtiment, notamment en cas de production de déchets issus d'OGM du groupe 1.

Aucun équipement spécial de confinement n'est exigé.

Bonnes pratiques

- connaître les consignes de sécurité et la conduite à tenir en cas d'accident,
- ne pas boire, manger, fumer, se maquiller,
- ne pas décapsuler les crayons feutre avec les dents,
- désinfecter les plans de travail avant et après manipulation et après toute contamination,
- recouvrir la paillasse d'un papier absorbant,
- se laver les mains avant et après manipulation,
- porter obligatoirement une blouse et les EPI adaptés conformément au **tableau 9**,
- utiliser dans la mesure du possible du matériel jetable,
- éviter l'emploi d'aiguilles et de matériel en verre,
- récupérer les aiguilles et matériels coupants dans une boîte spéciale imperforable « safetybox » ; ne pas recapuchonner les aiguilles,
- ne pas pipeter à la bouche, utiliser un système d'aspiration mécanique,

- éviter la production d'aérosols et de projections :
 - > une suspension de micro-organismes ne doit jamais être mélangée par aspirations et refoulements successifs à travers une pipette et chassée brutalement,
 - > il est recommandé de faire s'écouler les liquides le long de la paroi du récipient, sous la surface du liquide à remettre en suspension.
- utiliser des tubes bouchés lors de centrifugations,
- ne pas stocker d'animaux non concernés par l'expérience en cours,
- dans le cas où des OGM du groupe 1 sont manipulés :
 - > décontaminer les équipements (centrifugeuse, étuve...) avant leur sortie du local,
 - > inactiver le matériel contaminé et les déchets ; si l'inactivation est effectuée à l'extérieur du local, transporter le matériel dans un conteneur étanche et fermé.